



Toulouse, le 18 Décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Assemblée Plénière du 18 décembre 2012

Avis du CESER sur le Budget 2013 de la Région Midi-Pyrénées **Adopté à l'unanimité par 71 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

Présenté par Mr Bruno LAFAGE

Depuis 2011, l'Etat a appelé les collectivités locales à l'accompagner dans la réduction des déficits. Cet effort s'est traduit par le gel des dotations allouées aux collectivités. Pour les prochaines années, l'Etat a annoncé qu'il souhaitait diminuer ces dotations. Le budget 2013 s'inscrit également dans la fin du cycle des politiques contractualisées avec l'Etat (contrat de projet Etat/Région) et l'Union Européenne (Fonds structurels). Le budget global pour 2013 s'inscrit à hauteur de **1 194 M€**. Les dépenses concernant la gestion et les subventions de fonctionnement s'élèvent à 708,8M€ et les dépenses d'investissements caractérisées par les dépenses et subventions d'équipements sont à hauteur de 472,8M€.

Dans l'attente de l'Acte III de la décentralisation qui devrait redéfinir les compétences et les moyens des collectivités locales, le Conseil Régional semble avoir décidé de proposer un budget d'accompagnement des politiques qu'il a déjà engagées. Les collectivités voient leur autonomie financière et fiscale continuer à se dégrader. Pour les régions, cette autonomie fiscale s'est réduite à 7% de ses recettes. Dans ce contexte économique difficile et d'incertitudes institutionnelles, le Conseil Régional a choisi de bâtir ses derniers budgets sous le signe de la prudence. Celui de 2013 confirme cette règle.

Bien que ce budget soit une suite cohérente des décisions déjà mises en œuvre, le CESER regrette qu'il ne donne pas assez de perspectives à moyen et long terme.

Le CESER observe que les disparités territoriales sont encore trop importantes en Midi-Pyrénées. Il souhaite que le Conseil Régional renforce son rôle dans le rééquilibrage intra-régional. Ce besoin de péréquation régionale pourrait se traduire par un mécanisme de modulation plus marqué des interventions régionales. L'ensemble des schémas et plans adoptés par le Conseil Régional doit l'y aider. En l'absence de ressources supplémentaires dans ce domaine de l'aménagement, l'intérêt d'une

concertation des politiques publiques régionales reprend encore plus de sens. Le CESER souhaite que la Banque Publique d'Investissement (BPI) à laquelle les conseils régionaux souhaitent largement participer soit également un acteur du développement « équitable » des territoires de Midi-Pyrénées.

Le CESER réaffirme le besoin de coordonner les actions des grandes collectivités territoriales et reprend la notion de chef de file qu'il souhaiterait voir confié au Conseil Régional. Encore faut-il que les structures de coordination existantes soient utilisées !